

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
DU MEDECIN DU TRAVAIL
CONCERNANT LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE
DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU
RHÔNE**

ANNEE 2011

**Dr Annick JACQUES
AGEMETRA
Le Madura
264 rue Garibaldi
69003 LYON
Tel : 04.78.60.06.44
a.jacques@agmetra.org**

**I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SERVICE INTERENTREPRISES
ET LE MEDECIN DU TRAVAIL :**

Centre fixe de santé au travail :

- De janvier à mai 2011 :DUGUESCLIN : 209 rue Duguesclin – 69003 - LYON

- De mai à décembre 2011 : GARIBALDI : LE MADURA 264 rue Garibaldi - 2ème étage -69003 - LYONTel : 04 78 60 06 44

Cabinet Médical d'Entreprise à St PRIEST

Depuis février 2011 : au SSSM – 96 rue du Dauphiné- 69800- St PRIEST
Secrétaire : Mme Florence ROBIN depuis septembre 2010

Fonctionnement- Déroulement des visites :

Pour 2011 : Pas de changement pour le mode de suivi médical.

Le personnel administratif est suivi au centre de Garibaldi

Le personnel Technique est suivi au SSSM à St PRIEST au rythme d'une journée par mois.

Personnel administratif : 222

Personnel Technique+ administratif suivi à St PRIEST : 118 (à St PRIEST)

Deux groupes de surveillance médicale :

SMS : Surveillance Médicale Simple : avec une visite médicale périodique tous les 2 ans.

SMR : Surveillance Médicale Renforcée : avec une visite médicale périodique tous les ans.

L'effectif soumis à une surveillance médicale renforcée concerne :

- Les agents occupant des postes comportant des risques spéciaux, par exemple mécanicien, électricien, chauffeur PL...

- Pour les travailleurs handicapés, les femmes enceintes et les mineurs le rythme des visites est laissé à l'appréciation du médecin de prévention.

Pour 2011 : SMS/SMR :

Confirmé par le service RH

Effectif des salariés SDIS (PATS) Total : 349

- 222 SMS
- 127 SMR

Effectif global suivi par le médecin du travail :

Pour le Dr Annick JACQUES

Nombre d'entreprises suivies : 218

De 1 à 9 salariés : 180

De 10 à 49 salariés : 31

De 50 à 199 salariés : 5

Supérieur à 200 salariés : 2

Nombre de salariés : 3243

Nombre d'entreprises ayant un CHSCT : 7

Modalités d'exercice : Travail à temps plein

58 % en centre fixe

42 % en entreprise dont 3 cabinets médicaux d'entreprise

Equipements médicaux :

Pour l'activité clinique :

Dans le Centre Fixe

1 secrétariat avec VISIOTEST d'ESSILOR pour l'acuité visuelle

1 bureau médical 1 salle d'examen complémentaire avec appareil spiromètre de type SPIROWIN, audiomètre de type AUDIOWIN, et des bandelettes urinaires MULTISTIX de Siemens.

1 salle mise à disposition avec 1 ordinateur du SDIS équipé du logiciel pour l'enquête des risques psycho-sociaux.

Au SSSM de St PRIEST

-1 secrétariat avec appareil spiromètre d'ESSILOR, audiomètre de type AUDIOSCAN, 1 ERGOVISION pour l'acuité visuelle, et des bandelettes urinaires URILUX.

- 1 bureau médical,

- 1 salle mise à disposition avec 2 ordinateurs du SDIS équipés du logiciel pour l'enquête du risque psychosocial.

Pour l'IMT : Intervention en Milieu du Travail :

- 1 bureau médical dans chaque lieu : centre fixe et cabinet médical d'entreprise.

- Déplacements sur les différents sites d'activité du SDIS avec véhicule personnel ou accompagné d'un agent SDIS avec véhicule de fonction.

Pour les études et recherches le cas échéant :

Centre de documentation situé dans le 7^e arrondissement commun avec l'AST, le deuxième service interentreprises de Lyon au RPST (Rhône Prévention Santé Travail) : 181-203 Ave Jean Jaurès- 69007 – LYON

Une équipe pluridisciplinaire avec des ergonomes pouvant intervenir en entreprise pour des mesures ou études de postes, un ingénieur chimiste, deux psychologues du travail au RPST .

. En ce qui concerne les mesures se sont des mesures de bruit ou dosage de toxiques éventuellement.

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENTREPRISE :

1. **Raison sociale** : SDIS du RHONE : Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône

2. **Adresse** : 17 rue Rabelais 69421 - Lyon – cedex 03

3. **Effectif de l'entreprise pris en charge** : 349

4. **Nombre de SMS/SMR** : Pour l'année 2011 : 222 SMS
127 SMR

III. EXAMENS CLINIQUES EFFECTUES EN 2011

1. **Visites Médicales Annuelles dites Périodiques** : 192 (71 SMS et 121 SMR)

2. **Visites Médicales Non Périodiques** : 96

Visites d'embauche :..... 7

Visites de pré reprise :1

Visites de reprise :50

Après maternité : 4

Après AT : 9

Après maladie : 36

Après maladie professionnelle : 1

Visites Occasionnelles :39

A la demande du salarié : 20

A la demande du médecin du travail : 14

A la demande de l'employeur : 5

3. **Total des examens cliniques** : 192 + 96 = 288 visites médicales

4. **Commentaires et observations sur les examens cliniques** :

- Toutes les visites périodiques prévues (66%) ont pu être effectuées dans l'année.
- Les visites non périodiques (33%) sont en augmentation par rapport aux estimations prises en compte par notre service pour le calcul des besoins en visites.
- Les 50 visites de reprise représentent 17% des visites (12,% après maladie et 3% après AT/MP)
- 7% des visites ont été à la demande des salariés
- 4,8% à la demande du médecin du travail.

IV. RAPPELS :

Les Visites de reprise sont obligatoires :

Après arrêt maladie de plus de 21 jours

Après AT avec arrêt de plus de 8 jours (Régime Général)

Après absence pour maladie professionnelle

Après maternité lors de la reprise

La visite de reprise a lieu dans la semaine qui suit la reprise à partir du jour de la reprise en cas d'accident du travail nous essayons de faire la reprise le jour même ou dans les 48 heures.

La visite de pré reprise : peut être demandée

A l'initiative du salarié

A l'initiative du médecin traitant

Cette visite est importante elle a pour but de préparer le retour au travail de l'agent notamment dans les arrêts prolongés et d'apprécier l'aptitude du salarié à reprendre son ancien poste et de proposer si nécessaire un aménagement de poste avec étude préalable.

Cette visite ne peut pas être demandé par l'employeur.

Des visites occasionnelles : à la demande du salarié ou de l'employeur.

V. EXAMENS COMPLEMENTAIRES

1. En externe :

Radiographie Pulmonaire : 2

Numération Formule Sanguine : 4

Créatinine : 3

Bilan hépatique transaminases : 4

Bilan hépatique gamma GT : 7

Sérologie hépatite B : 0

Bilan lipidique : 0

ECBU : 3

Dosage sanguin Hexane : 2

2,5 hexadenedione urinaire : 2

acide formique urinaire : 1

trichloréthylène (sang) : 1

acide trichloracétique urinaire : 1

2. Au cabinet médical:

Visiotest et biométrie oculaire : 226

Champ visuel et exploration fonctionnelle visuelle: 20

Audiotest : 53

Tension artérielle : 202

EFR : 31

Urines (biométrie) : 22

VI. VACCINATIONS

DTP : 1

DTCP : 2

Anti grippal : 7

VII. CONCLUSION MEDICALES

1. **Avis d'Aptitude**

APTE : 226

APTE AVEC RESTRICTION : 4

APTE AVEC AMENAGEMENT DE POSTE : 10

INAPTE AU POSTE MAIS APTE A UN AUTRE POSTE : 5

INAPTE TEMPORAIRE : 3

INAPTE A TOUS POSTES DANS L'ENTREPRISE : 0

SANS AVIS DONNE (lors de visite occasionnelle ou pré-reprise) : 40

2. **Commentaires et observations sur les avis d'aptitude** :

Les aménagements de poste ont essentiellement concernés les postes de travail sur écran et les équipements de bureaux :

- **siège plus ergonomique** avec renfort lombaire, dossier haut réglable en inclinaison et en tension, assise réglable en hauteur, et éventuellement accoudoirs réglables en hauteur pour une bonne adaptation à toutes les hauteurs de plan de travail et de taille de personne ;

- **différentes souris plus ergonomiques** : « souris verticale » ou « roller mouse » pour diminuer la pénibilité des gestes répétitifs pour les personnes souffrant de tendinite du poignet, des coudes ou des épaules.

- **des supports documents ou pupitre** ou « e-slide » pour permettre la consultation de documents ou l'écriture sur les documents pour les personnes devant saisir simultanément, afin de réduire la pénibilité des contraintes posturales portant sur le rachis cervical dorsal et lombaire.

3. **Orientations Médicales**

Vers un spécialiste ou généraliste

MEDECIN GENERALISTE : 1

OPHTALMOLOGUE : 14

ORL : 0

PNEUMOLOGIE : 1

RHUMATOLOGIE : 0

PSYCHOLOGUE /PROGRAMME REPERE : 5

CARDIOLOGUE : 1

DERMATOLOGUE : 1

RHUMATOLOGUE : 0

PATHOLOGIE PROFESSIONNELLE : 2

CONSULTATION ANTITABAC : CDHS* : non renseigné

*CDHS : Comité Départemental d'Hygiène Sociale

4. Commentaires et observations sur les conclusions médicales

L'activité tertiaire administrative sur écran est source de problèmes de santé liés aux mauvaises postures et/ou à une mauvaise installation devant l'écran. Ces situations de travail deviennent d'autant plus critiques que les postures sont statiques, prolongées dans le temps et que les gestes sont répétitifs. Quelques rappels posturaux sont assez souvent suffisants mais l'observation et l'analyse de l'activité met en évidence parfois des besoins jusque là ignorés.

La plupart des essais d'accessoires ou fauteuil ergonomique ont permis de valider les préconisations avec un bénéfice santé appréciable, en favorisant ainsi le maintien au poste de travail.

VIII. ACTION SUR LE MILIEU DE TRAVAIL 2011

1. Temps mensuel consacré aux actions en milieu de travail :

Temps médical théorique : 30 vacations
Dont tiers temps : 10 vacations de 4 heures

Calcul théorique du temps médical :

$$\begin{aligned} \text{Temps global} &= \frac{\text{SMS}/2 + \text{SMR} + 15\% \times 1,3}{9} \\ (\text{nombre de vacations de 4h /an}) & \quad 9 \text{ (nombre moyen de salariés par vacation)} \\ &= \frac{(111 + 127 + 35) \times 1,3}{9} = 30 \text{ vacations} \end{aligned}$$

SMS = nombre de salariés en surveillance médical simple

SMR = nombre de salariés en surveillance médicale renforcée

15% = pourcentage estimé de visites non périodiques

9 = nombre moyen de salariés vus par vacation

Commentaires :

Au total **13 vacations** ont fait l'objet de déplacements pour des visites, réunions ou études de poste.

2. Etudes et Recherches :

Suivi des expositions facilité par :

L'établissement de Fiches d'exposition aux produits CMR avec extension aux risques associés pour tous les postes des ateliers de St PRIEST.

Remarques : Ces fiches d'exposition renseignées par les agents nécessitent parfois quelques ajustements au cours des visites périodiques. Elles ne constituent pas une réelle évaluation du risque d'être exposé aux produits chimiques dangereux ou CMR.

Conseils ergonomiques donnés en mai 2011, à la demande du groupe Prévention des TMS pour un projet de conception d'un meuble dédié au cirage de bottes et rangers.

3. Actions diverses:

Nombre de lieux différents visités : 5

- CT Croix Rousse avec le GAIHS et pour des entretiens avec le DRH

- CT Villefranche pour une étude de poste
- CT La Duchère pour plusieurs études de poste
- CT La Madeleine pour une étude de poste
- Atelier de St PRIEST avec le GAIHS et un ingénieur chimiste du RPST

4 Etudes de postes :

Etudes de poste dans des bureaux et atelier

Afin d'améliorer l'ergonomie au poste de travail soit à la demande du médecin du travail soit à la demande du salarié.

3 postes de secrétaires au CT de Villefranche

1 poste de secrétaire au CT de la Duchère

1 poste de secrétaire au CT de La Madeleine

1 poste d'agent technique à St PRIEST

Nature des lieux de travail visités :

5 bureaux

3 ateliers (St PRIEST et CT de la Croix Rousse)

Sites ayant fait l'objet de plusieurs visites : 2

5. Groupe de travail / réunions :

Plusieurs entretiens au cours de réunions

- avec le Directeur des Ressources Humaines : 5

- avec la responsable du Groupement gestions des emplois et des compétences : 1

Participation à 2 CHS (juin et septembre)

CONCLUSION :

Le Dr Annick JACQUES remercie Mme Florence ROBIN et Madame ACHARD pour l'organisation des visites médicales et toutes les personnes qui participent aux actions de prévention et maintien dans l'emploi, notamment Baptiste DOUCET du GAIHS sur le site de St PRIEST, le SSSM, le service des Ressources Humaines : le colonel ILTIS et Mme VALETTE et tous les cadres de groupements qu'elle rencontre aussi souvent que nécessaire.

Ce travail s'effectue en collaboration avec :

les différents intervenants du SDIS :

Le Service Hygiène et Sécurité, le Service des Ressources Humaines, le Service de Santé et de Secours Médical, l'Assistante Sociale et Monsieur Montillet lors des visites sur le Site de Saint Priest.

Les responsables des services ou unités pour les études de postes ou réunions.

des intervenants extérieurs :

Le Programme REPERE pour les risques psychiques,

Les psychologues cliniciens du travail de l'AGEMETRA si besoin,

Cellule de Médiation pour des problématiques plus complexes,

Les ergonomes et ingénieur chimiste de RPST de l' AGEMETRA.